



Commune de Braine-l'Alleud

Réponses au Questionnaire –
Biodiversité soumis aux listes
électorales se présentant aux
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- **Ecolo Braine l'Alleud**
- **Liste du Bourgmestre**
- **Intérêts Brainois**

La liste **FDF** n'a pas accusé réception de notre questionnaire.

Le groupe **Ecolo** nous a en outre transmis des commentaires supplémentaires (voir Annexe dernière page).

Les réponses transmises par les listes électorales et publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

Question 1

Natagora : Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

- **Ecolo :**
« Réintégrer la nature en ville par la création d'un maillage vert et «bleu » à travers la cité, revaloriser les espaces verts existants en développant leur biodiversité et une gestion sans pesticides, et préserver la zone rurale en y encourageant une activité agricole plus respectueuse des écosystèmes. Nos propositions en faveur de la nature sont développées dans le no 20 de notre journal « L'Echologique » de juin dernier, ainsi que dans notre programme et en particulier la fiche no 5 Environnement. Ces documents se trouvent tous sur le site « www.braine-l-alleud.ecolo.be ». »

- **Liste du Bourgmestre :**
« Priorités 2013-2113
En matière de conservation de la Nature l'essentiel est de ne pas URBANISER les zones vertes et agricoles. Nous nous opposerons donc à toute transformation de ces zones en zones à bâtir résidentielles comme repris dans notre schéma de structure communal. Braine-l'Alleud est une commune « verte » et doit le rester !
Nous réduisons également considérablement les herbicides utilisés, et sommes depuis toujours adeptes du fauchage tardif.
Aménager la zone naturelle du Bois du Drape à Ophain en espace naturel pédagogique permettra également de sensibiliser écoles et citoyens à la conservation de la Nature.
Il est également primordial de terminer notre réseau d'égouttage public, et de vérifier que les zones d'épurations individuelles sont opérationnelles. Nos cours d'eau pourront au plus vite retrouver leur biodiversité, comme c'est déjà le cas dans le Drape notamment.
Nous poursuivrons notre efficace collaboration avec l'asbl Contrat de Rivière Senne.
Enfin, notre participation au plan Maya permettra on l'espère de développer encore davantage la biodiversité de notre commune en favorisant l'installation de ruchers et d'espèces fruitières indigènes »

- **Intérêts Brainois :**
« Le maître mot en la matière sera « équilibre » ; les priorités seront de faire cohabiter sur le territoire communal des zones d'activités économiques, des zones de loisirs, des zones de logements, des zones privilégiées de protection de la nature,... ce qui ne veut pas dire qu'une attention particulière ne sera pas portée à la question de la protection de la nature dans toutes les zones. »

Question 2

Natagora : Etes-vous prêt à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature ?

- **Ecolo :**
« Oui, nous avons développé ce sujet dans le no 20 de l'Écologique également. »
- **Liste du Bourgmestre :**
« La création d'un PCDN sera reprise dans notre programme. »
- **Intérêts Brainois :**
« Oui, tout comme nous avons soutenu notamment le plan communal de la mobilité et le Contrat de rivière qui s'inscrivent dans une approche globale de la gestion communale. »

Question 3

Natagora : Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et espaces verts communaux ?

- ***Ecolo :***
« Nous souhaitons que la commune aille progressivement et le plus vite possible vers une gestion sans pesticides des espaces verts communaux. La législation actuelle doit d'abord être appliquée et il s'agit de se préparer à appliquer de nouvelles règles puisque le Ministre wallon de l'Environnement a déposé des projets d'arrêtés qui prévoient cette évolution. Dès lors, une gestion différenciée des bords de voirie et des parcs publics est une bonne voie pour arriver à cet objectif. »

- ***Liste du Bourgmestre :***
« Nous pratiquons déjà la gestion raisonnée ou différenciée de certains de nos espaces verts. Ne dit on pas "Entretenir autant que nécessaire et aussi peu que possible" ? Nous avons par exemple réduit le nombre de fleurs à bulbes dans nos espaces publics, sur les ronds-points, utilisant davantage les espèces persistantes indigènes. Nous pratiquons le fauchage tardif sur les bords de voiries, et avons sollicité le Contrat de rivière Senne pour la mise à disposition de leur désherbeur à vapeur pour des entretiens plus spécifiques. A noter que nous essayons aussi d'agir dans la lutte contre les plantes exotiques invasives. »

- ***Intérêts Brainois :***
« Oui, la volonté est la diversification afin que chacun trouve réponse à ses préoccupations. Ainsi par exemple dans les parcs communaux, certaines zones devront être tondues régulièrement afin de permettre des activités sportives ou des zones réservées aux familles, d'autres zones pourront soit être fauchées tardivement, soit pas fauchées ; ou encore pour les bords de route, pour des questions de sécurités, ils seront fauchés régulièrement ou non. »

Question 4

Natagora : Plusieurs sablières présentes sur le territoire de la commune (Bois du Foriest, 'Tout lui Faut', Alconval) sont reconnues comme « Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) » ; elles ne bénéficient toutefois pas d'un statut de protection.

Certaines étant potentiellement menacées, notamment par la reprise de l'activité extractrice et/ou la transformation en décharges, quelles mesures envisagez-vous en vue d'assurer leur protection ?

○ **Ecolo :**

« Pour les sablières en activité (Foriest et Alconval) nous sommes intervenus pour intégrer dans les permis d'environnement (Alconval) des règles strictes de remise en état. La Région wallonne a adopté cette position également. Nous sommes vigilants pour que les conditions d'exploiter prévues soient respectées. Quant à la sablière de Tour lui Faut, nous nous opposerons fermement à son exploitation, qui est injustifiable vu le caractère paysager du site et les difficultés de son accès. »

○ **Liste du Bourgmestre :**

« Selon le Département Nature et Forêts de la région wallonne, exploitation ne veut pas toujours dire destruction environnementale ! Comme nous l'avons fait avec la sablière du Foriest, pour laquelle une partie intéressante au niveau de la biodiversité a été protégée de la zone d'extraction, nous travaillerons en étroite synergie avec les services compétents de la Région wallonne si d'éventuelles autres demandes devaient voir le jour. »

○ **Intérêts Brainois :**

« La gestion des carrières se fera dans la stricte légalité. C'est ainsi que les exploitations autorisées seront poursuivies. Par contre, toute demande d'ouverture ou d'extension qui pourra ne pas être accordée, ne le sera pas. Une autre préoccupation sera la gestion, en bonne intelligence avec les propriétaires des réaffectations de sites des carrières dont l'exploitation a cessé. »

Question 5

Natagora : Le réseau hydrographique est un milieu naturel sensible ; dans le cadre du Schéma de Structure Communal réalisé en 2011, le CWEDD a insisté sur l'intérêt particulier que représente la vallée du Hain pour le maillage bleu.

Quelles seraient vos priorités pour assurer la protection du Hain et de ses affluents ?

○ **Ecolo :**

« Nous proposons un aménagement des rives du Hain, un « maillage bleu », par exemple entre le Paradis et le Rossignol, avec une revalorisation du fond de la rue de la Goëtte et une protection des zones humides à l'arrière de l'hôpital), entre la route de Piraumont et Ophain et le long de la Légère Eau, par exemple entre le collège CM et le parc Bourdon. Cet aménagement doit à la fois revaloriser la biodiversité des berges et des prairies humides de fond de vallée, et permettre un cheminement piéton sur infrastructure légère. »

○ **Liste du Bourgmestre :**

« 5.1. La traversée du Centre-ville par le Hain constitue un des éléments structurant du maillage bleu et vert du Centre et de l'ensemble du territoire.

Tous les projets adoptés, ou en cours d'étude, ont tenus et tiennent compte de ce fil conducteur.

Compte tenu aujourd'hui des phénomènes climatiques récurrents ayant pour conséquence une montée très rapide des débits des cours d'eau, nous mettons en place des traitements de berges des ruisseaux adaptés. En effet, sur le Hain par exemple, et bien que nous nous situons en tête de bassin versant, le niveau peut brutalement passer de quelques 20 à 30 cm à plus d'1,5 m à 2 mètres en deux ou trois heures avant de reprendre son niveau normal, également en peu de temps, et donc de très fortes sollicitations et phénomène d'érosion à la fois des berges et du fond des ruisseaux.

Afin d'y maintenir une biodiversité optimale outre l'incontestable plus-value que représente les travaux et la mise en place des collecteurs d'égout reliés à la station d'épuration de Braine-le-Château, nous aménageons et renforçons les berges avec des enrochements de pierres naturelles provenant de carrières de la région. Ces enrochements sont disposés soit en lit parallèle sortis tel quel de la carrière, soit en vrac lorsque nous disposons de la place suffisante pour le réaliser (exemple : le Paradis). Les avantages sont multiples : le maintien des berges en toutes circonstances, une recolonisation des interstices par des végétaux adaptés (ligneux et herbacés) et à terme on peut l'espérer une recolonisation par une faune qui y trouvera les refuges nécessaires à son développement.

Le maillage bleu et vert permettra à terme également de développer un réseau mode doux parallèle aux ruisseaux dans des écrins de verdure recomposés (plantations, végétalisation avec des espèces adaptées de la flore régionale remise en place entre autre en réutilisant les terres qui se révèlent lors des travaux riches en graines correspondant à ce type de milieu.

5.2. D'une manière générale, l'étude réalisée par le Bureau MYCLÈNE, sous la houlette du Comité Rivière Senne, prône différents aménagements susceptibles de rencontrer les objectifs de retenues des eaux pluviales dans des zones amont des bassins versants. L'ensemble de notre réseau bleu est donc en cours de traitement depuis plusieurs années pour atteindre les objectifs visés au point 5.1.

Nous développerons de plus en plus en fonction des aménagements réalisés, ces principes visant à la mise en œuvre après travaux lourds, d'une végétalisation en adéquation avec le milieu traité. »

○ ***Intérêts Brainois :***

« La gestion de la vallée du Hain est facilitée par l'ouverture de la station d'épuration. La première préoccupation sera de se faire éclairer par des « spécialistes » afin de mener prioritairement des actions qui le méritent. On peut penser notamment au choix des matériaux pour le renforcement des berges, aux informations à donner aux propriétaires des abords en matière de gestion de leurs terres ou encore à la manière d'associer les comités de quartier. »

Question 6

Natagora : Le chantier d'aménagement du centre aquatique du Paradis vient de démarrer ; un des objectifs est d'assainir et de valoriser un « marécage en friche ». Au regard de l'intérêt indéniable des prairies humides sur le plan écologique, quelles mesures envisagez-vous pour préserver la biodiversité :

- des zones humides de la commune en général ?
- du Parc du Paradis en particulier ?

○ **Ecolo :**

« Pour la zone d'inondation temporaire du Paradis, nous sommes intervenus au Conseil communal et à plusieurs reprises pour demander que les zones de grand intérêt botanique soient protégées. Nous surveillons le chantier avec attention. La position prise par notre groupe au Conseil communal en janvier dernier est transcrite ci-après en annexe. »

○ **Liste du Bourgmestre :**

« Le cahier des charges régissant le projet d'aménagement d'une Zone d'immersion Temporaire (Z.I.T.) et la réalisation des travaux ont pour but, compte tenu de la richesse de ce site, de garder sur le site et à réutiliser intégralement toutes les terres arables marécageuses ou non qui doivent être déplacées.

Le stockage de ces terres se réalise en fonction des biotopes rencontrés et la remise en place de ces terres se fera également de manière à respecter les biotopes à revaloriser après nivellement général constituant la Z.I.T.

Des zones jugées écologiquement sensibles et intéressantes sont complètement préservées et ont été balisées avec des naturalistes expérimentés et seront particulièrement protégées. Les grands principes évoqués au § 5 sont également mis en œuvre dans le cadre de ce projet et resteront comme indiqué le fil conducteur à suivre lors des aménagements et/ou des entretiens que ce soit des zones humides, des ruisseaux et des espaces verts sur notre territoire.

D'autres zones humides de notre commune sont préservées dans le cadre du travail remarquable effectué par le Contrat de rivière Senne sur notre territoire lors de son état des lieux effectué tous les 3 ans. A noter que des saules têtards ont été replantés dans le cadre d'une collaboration entre la commune, des agriculteurs brainois et le CRSenne et que cette action sera renforcée l'hiver prochain »

○ **Intérêts Brainois :**

« Ici encore, il sera question de trouver un équilibre dans la gestion des différentes affectations à la zone. C'est ainsi que sur la zone « Le Paradis » se partageront des activités de loisirs, de promenade et de préservation de la nature. Les aménagements et les cohabitations devront se faire en bonne intelligence. »

Le groupe **Ecolo** a souhaité nous adresser les commentaires supplémentaires suivants:

« Nous estimons également que la commune de Braine l'Alleud doit accorder plus d'attention à ses parcs et propriétés forestières, comme le bois du Drape et le domaine du Blanc Caillou (Foriest), de façon à y exercer une gestion qui favorise la biodiversité et qui puisse en développer l'usage pédagogique. De même la commune doit selon nous soutenir les agriculteurs dans des initiatives de replantation de lignes d'arbres, de haies, de conservation des chemins et sentiers.

Citons enfin notre initiative en faveur du classement de nouveaux arbres remarquables qui a été réalisée en 2010 et qui a abouti à une prise en considération par la Région wallonne d'une nouvelle liste d'arbres à protéger sur le territoire brainois. »

ANNEXE : Notre position sur le projet de zone d'inondation au Paradis

Publié le 3 février 2012 sur le site www.braine-l-alleud.ecolo.be (dans la rubrique « vie communale »).

La version actualisée du plan d'aménagement du Paradis transforme le plan d'eau prévu à l'origine en vaste bassin d'orage permettant de lutter contre les inondations ; l'intérêt écologique de la zone a été partiellement pris en compte mais il reste beaucoup à préciser dans les aménagements des abords qui sont un élément décisif dans la résussite de l'ensemble.

En 2004, après adoption du PCA (plan communal d'aménagement), il est décidé de créer deux plans d'eau sur le site du Paradis. A l'origine, ces plans d'eau avaient essentiellement une fonction esthétique et ludique mais à la suite des nombreuses inondations qui ont frappé le Brabant wallon, le collège communal a répondu à l'appel à la solidarité au niveau provincial en faisant le projet de transformer un des deux plans d'eau en bassin d'orage. Un bureau d'études a donc été mandaté pour présenter un nouveau projet. Si le bureau d'études a bien géré l'aspect hydrologique du projet, nous sommes convaincus que les aspects tels que l'intégration dans le paysage ou la préservation des espèces végétales (très variées dans cette zone) pourraient être davantage développés.

Par le passé, il existait un comité d'accompagnement dans lequel on retrouvait des membres de l'ADESA (Action et Défense de l'environnement de la vallée de la Seine et de ses affluents) ou du RNOB (aujourd'hui : Réserves naturelles - Natagora), des guides nature et d'autres personnes soucieuses de l'environnement. **Nous pensons qu'il est nécessaire d'associer ces personnes dans la réflexion sur l'aménagement de la ZIT et la préservation de la faune et de la flore de cette zone.**

On peut se réjouir que le projet proposé par le bureau d'études prenne en compte la zone d'intérêt biologique identifiée par des experts : le tracé du futur bassin d'orage a en effet été modifié pour contourner, et donc préserver, la zone d'intérêt botanique à maintenir. **Nous pensons toutefois qu'il est opportun d'étendre la zone à préserver sur toute la longueur du plan d'eau (coté nord/ouest).**

Des chemins sont également prévus dans le futur aménagement. Si nous sommes tout à fait favorables à l'idée d'aménager des chemins de promenade, nous pensons toutefois que le tracé tel qu'il est prévu actuellement doit être revu. **Nous préconisons la suppression des chemins dans la zone d'intérêt botanique qui pourraient être éventuellement remplacés par un système de passerelles de bois au dessus de la végétation.** Ces passerelles permettraient une approche plus ludique et didactique, tout en

préservant les lieux. Dans cet ordre d'idée, nous pensons même que l'accès à certaines parties doit être complètement fermé au public.

Au niveau des enrochements, le cahier de charges actuels prévoit la possibilité de remplacer des blocs de pierres à surface brute par des blocs de pierre sciés. **Nous demandons que cette possibilité soit écartée, en tous cas pour les faces visibles.** La végétation peut en effet repousser très vite et très naturellement sur les pierres non sciées, ce qui permet de retrouver une couverture végétale naturelle qui participe à la préservation du milieu.

Tous ces points ont été explicitement mentionnés lors du conseil communal du 30/01/2012. A cette occasion, nous avons également posé des questions sur le financement du projet. Les travaux se scindent actuellement en 3 marchés : le détournement du Hain (estimé à 1 million d'euros), la réalisation du grand Plan d'eau (le petit plan d'eau prévu dans le projet n'est pas couvert actuellement) et les aménagements des abords.

La partie relative aux aménagements des abords reste à définir et à budgétiser. Nous estimons toutefois que cette partie est cruciale. **Nous pensons donc qu'il est opportun que la province et la région étudient l'ensemble du dossier et ce dans l'idée d'un financement global.** Il serait en effet dommage d'obtenir le financement du gros œuvre (auquel la région et la province devraient en principe participer) et de ne pas pouvoir assurer la finition faute de moyens.